



Ville de  
**Linselles**



2026.098

## ARRETE DU MAIRE

### REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ⇒ **PARKING SALLE JACQUES REMORY**

Le Maire de la Ville de LINSELLES,

CONSIDERANT l'organisation de la ducasse place de la République autorisée par arrêté municipal n°2026.078 en date du 20 juin 2026.

CONSIDERANT le déplacement du marché hebdomadaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique.

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> - le vendredi 26 juin 2026 de 6h30 à 13h00 :**

Tous le stationnement sur le côté de la salle Jacques REMORY (19 places) et sur le parking devant la salle sera interdit afin d'y installer les commerçants.

**Article 2** - Les arrêtés doivent être apposés par le demandeur sur des panneaux interdisant le stationnement des véhicules au minimum 48 heures avant le début de la manifestation. Leur conformité sera obligatoirement constatée par la Police Municipale, veuillez les contacter au 06.16.76.99.01.

**Article 3** - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur aux dates et heures reprises à l'article 1<sup>ER</sup>. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ; tout véhicule gênant, constaté en infraction au stationnement, sera enlevé et mis en fourrière par les services de police

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
  - Madame la Commissaire de la Police Nationale de TOURCOING,
  - Madame la Responsable de la Police municipale de la ville de LINSELLES,
  - La ville de Linselles, le demandeur,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de LINSELLES,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Linselles, le : **22 JUIN 2026**  
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour,



Pour Madame le Maire empêchée,  
Le 3<sup>ème</sup> Adjoint,

**Dominique SINNAEVE**